

Enseignement
supérieur

Les Contrats Etudiants

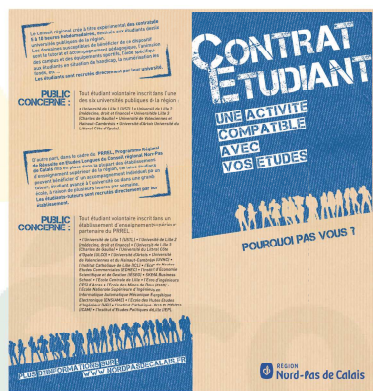
Objectifs :

- Lutter contre la précarité des étudiants, en finançant le développement d'emplois sur les campus (contrats de 5 à 10h/semaine, ne nuisant pas au suivi des cours)
- Aider les universités à développer des services et activités contribuant à la qualité de vie et d'études sur les campus.

Plus de 40% des étudiants en France exercent une activité professionnelle pendant l'année universitaire. Trop souvent, ce travail salarié risque de mettre en péril la réussite dans les études (durée de travail trop longue, lieu éloigné du campus, contenu sans lien avec les études...). En Nord-Pas de Calais, cette situation représente un enjeu particulier : taux de boursiers le plus important de France (38%), poursuite d'études moins longues qu'ailleurs (le taux d'étudiants de niveau doctorat, 2,4%, est un des plus faibles de France).

Cas concret :

Une étudiante en 3ème année de licence d'Histoire est chargée de classer les différents fonds d'archives afin de retracer 40 ans d'histoire de l'Université de Lille 3. Un travail en lien direct avec ses études et son projet professionnel.



Dans les faits

Ces contrats étudiants, financés par la Région, sont gérés par les Universités : ce sont elles qui recrutent et rémunèrent les étudiants.

Plusieurs types de mission :

- tutorat et accompagnement pédagogiques,
- médiation et accueil de début

d'année,

- vacances pour les services culture,
- aide spécifique aux étudiants en situation de handicap,
- animation des campus, des équipements sportifs,
- numérisation des fonds,
- ...

Le volume horaire hebdomadaire est compris entre 5 et 10h (soit un maximum de 350 heures par an). La rémunération est au niveau du SMIC horaire, à l'exception du tutorat pédagogique qui comprend un temps de préparation et est un peu mieux rémunéré.

Par exemple, un étudiant travaillant 6h/semaine recevra environ 200 € par mois. Ces emplois peuvent compléter un service existant dans l'université mais ne viennent en aucune manière se substituer à des emplois existants ou affecter l'emploi des personnels statutaires.

Chiffres clés

Plus de 45 000 heures de travail
446 contrats
700 000 euros de subvention régionale

Public ciblé

Les 6 Universités publiques du Nord-Pas de Calais qui représentent environ 92 000 étudiants :

- Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
- Université d'Artois
- Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)
- Université de Lille 1
- Université de Lille 2
- Université de Lille 3

Calendrier

Expérimentation :
année scolaire
2013/2014

... puis reconduction en fonction des résultats.



Les Contrats Etudiants

Résultats attendus

- complément de revenu pour les étudiants concernés,
- première expérience salariée, valorisation des compétences
- développement du sentiment d'appartenance à leur université.
- amélioration du dialogue (entre étudiants, et de l'institution vers les étudiants)
- amélioration des services rendus sur les campus, des horaires d'ouverture de certains équipements, etc...



Éléments d'évaluation

Les premiers retours sont très positifs, du côté des universités comme des étudiants. Les chiffres précis, ne sont pas encore connus, mais dont on peut déjà tirer plusieurs enseignements :

- l'idée de départ fonctionne : proposer à des étudiants des missions sur les campus, en lien avec leurs études, et dans le respect de leurs rythmes de cours répond à une véritable attente.
- Ça marche aussi du côté des universités, qui développent grâce à ces contrats des activités nouvelles ou donnent plus d'ampleur à des activités existantes, le tout en améliorant leur organisation interne et leur relation avec les étudiants qu'elles emploient
- « contrats étudiants : plus qu'un job, une étape dans la formation » : ça n'est pas nous qui le disons, mais Lille 3 sur son forum internet.
- Quelques exemples d'activités : amplitude des horaires d'ouverture de bibliothèques, meilleur accueil dans les installations sportives, rédaction de billets journalistiques, réalisations de films pour le web de l'université, actions de sensibilisation à l'égalité femmes hommes ...

Points de vigilance, perspectives

- Consolider le dispositif (à budget constant) et l'installer dans le temps ;
- Améliorer la gestion des contrats et la communication sont à l'étude (notamment pour mieux valoriser l'apport de la Région)
- Dispositif monté à l'initiative des écologistes, mais peu soutenu par l'exécutif socialiste. Risque de remise en cause, en particulier dans le contexte actuel de tension budgétaire.
- Disparition à craindre si la Région n'est pas identifiée comme compétente en matière d'enseignement supérieur dans la future Loi sur les collectivités territoriales.

Pour en savoir plus...

Sandrine Rousseau, Vice-Présidente Enseignement supérieur et Recherche
sandrine.rousseau@nordpasdecals.fr / 03 28 82 55 10

Claire Vaillant, assistante de Sandrine Rousseau
claire.vaillant@nordpasdecals.fr / 03 28 82 56 10